



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/04/2024

N/Réf. : EVR20047_723_PU
Gest. : BDG
NOVA : 06/PFD/1931154
Corr: Inge Van Den Cruyce
Fatou Ekila

EVERE. Avenue Cicéron, 20-22-24-40
(= partiellement en zone de protection du cimetière de Bruxelles)
PERMIS D'URBANISME: installer une clôture en barreaux en acier au-dessus du mur en béton existant à l'école Marie Popelin dans le but de renforcer les mesures de sécurité

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 19/03/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/04/2024, concernant la demande sous rubrique.

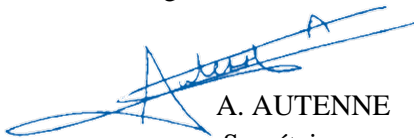


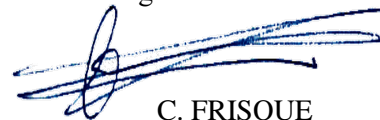
Extr. du dossier de demande

Avis

Le projet n'a pas d'impact sur les vues vers et depuis le site classé. Il n'appelle pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : leirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels

1/1